

N/REF : 19/05/2025 11H12 C:000053 I:02515
V/REF : AC/C19683
V/Email reçu le Lundi 19/05/2025 a 11H12

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. PMT
IMMEUBLE : PARMENTIER -PMT
21, RUE PARMENTIER
.
35700 RENNES

Rennes, le 30 Mai 2025

Référence Marché: 024054-PBS-004

LOCALISATION : 21 RUE PARMENTIER - M. DAHYIA 07 53 55 02 79
LOGEMENT N° 001968, PORTE N°01, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 3

MOTIF : FUIITE DERRIERE LES WC

Donneur d'ordre : Mme AS DARIY

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 21/05
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTRÔLE DE LA FUIITE
CONSTAT : FUIITE SUR ANCIENNE COLONNE EU
FOURNITURE ET COLLAGE D'UN BOUCHON AFIN DE RENDRE L'ÉTANCHEITÉ OPTIMALE
CONTRÔLE - BONNE ÉTANCHEITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 22/05/25 a 10H53 Mme AS DARIY

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule

auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL110-Ff Répar.fuite s/Colonne Eu	1	135,00	135,00
	TOTAL H.T.			135,00
	T.V.A. a 10,00%			13,50
	TOTAL T.T.C.En EURO			<u>148,50</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.